



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



Ilustre Colegio de la
Abogacía de Bizkaia
Bizkaiko Abokatuen
Elkargo Ohoretsua



CORTE CIVIL Y MERCANTIL
DE ARBITRAJE

Arbitrage international, perspectives actuelles

6^e édition

Séminaire organisé par l'UIA en collaboration avec le barreau de Biscaye, avec le soutien spécial de la Cour civile et commerciale d'arbitrage espagnole (CIMA)

VENDREDI 26
ET SAMEDI 27
MAI 2023



Bilbao

ESPAGNE

www.uianet.org

#UIAArbitration

Introduction

Les 26 et 27 mai 2023, en collaboration avec le barreau de Biscaye, l'UIA organise un séminaire sur des sujets d'actualité particulièrement pertinents dans le domaine de l'arbitrage international : sanctions, arbitrage, changement climatique, dommages environnementaux et arbitrage, arbitrage en Afrique (OHADA et Maghreb), pouvoirs de l'arbitre au début de la procédure (*Early Dismissal et Preliminary Determination*) et à la fin de la mission arbitrale. Il s'agira de la 6^e édition de ce séminaire à Bilbao, qui est devenu un événement classique

de l'UIA. Les séances de travail se dérouleront sur un jour et demi au siège du barreau de Biscaye.

En plus du contenu technique de haut niveau des sessions, comme cela a été le cas lors des éditions précédentes, nous nous retrouverons entre confrères et amis lors des différents événements sociaux : un cocktail de bienvenue, des pauses café, des déjeuners, une visite culturelle et un dîner optionnel, autant d'éléments qui feront de ce séminaire un événement inoubliable.

Un séminaire à ne pas manquer !

PARTENAIRES

Partenaire institutionnel



Ilustre Colegio de la Abogacia de Bizkaia
Bizkaiko Abokatuen Elkargo Ohoretsua

Global Legal Solutions Premier Sponsor



LexisNexis®

Knowledge Partner



Sponsors Gold



CORTE CIVIL Y MERCANTIL
DE ARBITRAJE



Sponsors Silver



ALVAREZ & MARSA



CUATRECASAS



MUTUALIDAD
ABOGACÍA

Sponsor Pause Café

GARRIGUES

COMITÉ ORGANISATEUR

Urquiola DE PALACIO DEL VALLE DE LERSUNDI

Présidente de l'UIA
Palacio & Asociados
Madrid, Espagne
T +34 91 310 32 94
urquiola.palacio@palacioyassociados.com

Álvaro LOPEZ DE ARGUMEDO

Président de la commission arbitrage internationale de l'UIA
Arbitre de la CIMA
Uría Menéndez Abogados, S.L.P.
Madrid, Espagne
T +34 915 860 395
alvaro.argumedo@uria.com

Carlos FATÁS MOSQUERA

Président du Comité national espagnol de l'UIA
Directeur Général Adjoint UIA-IROL
Vice-Président de la commission de Droits de l'Homme de l'UIA
Alion Abogados
Barcelona, Espagne
T +34 93 532 54 00
carlos.fatas@alion-abogados.com

Francisco RUIZ RISUEÑO

Secrétaire Général de la CIMA
Madrid, Espagne
T +34 91 431 76 90
cima@cima-arbitraje.com

Ángel SANCHEZ FREIRE

Président du programme UIAMentor
Araoz & Rueda
Madrid, Espagne
T +34 91 319 02 33
asfreire@araozyrueda.com

Aitzol ASLA URIBE

IparBilbao - Roca Junyent Abogados
Bilbao, Espagne
T +34 94 424 35 67
a.asla@iparbilbao.com

Alfonso IGLESIA GONZÁLEZ

Président du Club Espagnol d'Arbitrage
Cuatrecasas Gonçalves Pereira, S.L.P.
Madrid, Espagne
T +34 91 524 76 01
alfonso.iglesia@cuatrecasas.com

Francisco Manuel SERRANO OSOBLIWA

J&A Garrigues, S.L.P.
Madrid, Espagne
T +34 91 514 52 00
francisco.manuel.serrano@garrigues.com

Félix J. MONTERO MURIEL

Pérez-Llorca Abogados, S.L.P.
Madrid, Espagne
T +34 91 426 31 37
fmontero@perezllorca.com

Alberto FORTÚN

Cuatrecasas Gonçalves Pereira, S.L.P.
Madrid, Espagne
T +34 915 247 113
alberto.fortun@cuatrecasas.com

JEUDI 25 MAI

19:30 COCKTAIL DE BIENVENUE

Barreau de Biscaye (Ilustre Colegio de la Abogacía de Bizkaia)
Rampas de Uribitarte, 3
48001 Bilbao

VENDREDI 26 MAI

08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Barreau de Biscaye (Ilustre Colegio de la Abogacía de Bizkaia)
Salón de Actos
Rampas de Uribitarte 3, 48001 Bilbao

09:00 – 09:15 BIENVENUE ET OUVERTURE DU SÉMINAIRE

- **Carlos FUENTENEbro ZABALA**, Président du Barreau de Biscaye, Bilbao, Espagne
- **Urquiola DE PALACIO DEL VALLE DE LERSUNDI**, Présidente de l'UIA, Palacio & Asociados, Madrid, Espagne
- **Issouf BAADHIO**, Président d'Honneur de l'UIA, Baadhio Avocats, Ouagadougou, Burkina Faso
- **Carlos FATÁS MOSQUERA**, Président du Comité national espagnol de l'UIA, Directeur Général Adjoint UIA-IROL, Alion Abogados, Barcelone, Espagne
- **Juan SERRADA HIERRO**, Président de CIMA, Madrid, Espagne

09:15 – 10:00 DISCOURS D'OUVERTURE : CIAM, LA CONTRIBUTION DE L'ESPAGNE À L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

MODÉRATEUR : ▪ **Juan SERRADA HIERRO**, Président de CIMA, Madrid, Espagne

INTERVENANT :

- **José María ALONSO PUIG**, Président du CIAM, Madrid, Espagne

10:00 – 10:30 PAUSE CAFÉ

10:30 – 11:45 ARBITRAGE ET SANCTIONS

MODÉRATRICE : ▪ **Elena GILLIS CINTRANO**, Uría Menéndez, Madrid, Espagne

ORATEURS :

- **Alina NEDEA**, Chef de l'unité Sanctions, Commission européenne, Bruxelles, Belgique
- **Anibal SABATER**, Président de la Commission Avenir de l'Avocat de l'UIA, Chaffetz Lindsey, New York, NY, États-Unis
- **Jacomijn VAN HAERSOLTE-VAN HOF**, London Court of International Arbitration, Londres, Royaume-Uni
- **Lisette HERNANDEZ**, Garrigues, Madrid, Espagne

11:45 – 13:00 ARBITRAGE, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX

MODÉRATEUR : ▪ **Alfredo BULLARD**, Bullard Falla Ezcurra +, Lima, Pérou

ORATEURS :

- **Veit OEHLBERGER**, Vice-président de la commission Arbitrage International de l'UIA, Dorda Rechtsanwälte GMBH, Vienne, Autriche
- **Martín MARTÍNEZ NAVARRO**, Cour de Justice de l'Union européenne, Luxembourg, Luxembourg
- **Antonio MUÑOZ-MURILLO QUIRÓS**, Iberdrola, Madrid, Espagne
- **José Ángel RUEDA**, Cuatrecasas, Madrid, Espagne

Programme

13:00 – 14:30 DÉJEUNER

14:30 – 16:00 EARLY DISMISSAL ET PRELIMINARY DETERMINATION: EFFICACITÉ VS. DUE PROCESS

MODÉRATEUR : ▪ **Alberto FORTÚN**, Cuatrecasas, Madrid, Espagne

ORATEURS :

- **Ann Ryan ROBERTSON**, Locke Lord, Houston, Texas, TX, États-Unis
- **Félix J. MONTERO MURIEL**, Pérez-Llorca, Madrid, Espagne
- **Álvaro LOPEZ DE ARGUMEDO**, Président de la Commission Arbitrage International de l'UIA, Arbitre CIMA, Uría Menéndez Abogados, S.L.P., Madrid, Espagne

16:00 – 16:30 PAUSE CAFÉ

16:30 – 17:45 QUAND LE TRAVAIL DE L'ARBITRE PREND-IL FIN ?

MODÉRATEUR : ▪ **Francisco RUIZ RISUEÑO**, Secrétaire Général de la CIMA, Madrid, Espagne

ORATEURS :

- **Carmen NÚÑEZ-LAGOS**, Núñez-Lagos Arbitration, Paris, France
- **Walter Luis DEL ÁGUILA CÁCERES**, Vice-président du Comité XVII : Droit international de l'arbitrage de la Fédération inter-américaine des avocats (IABA/FIA), Lima, Pérou
- **Jesús GINER**, Broseta, Arbitre CIMA, Madrid, Espagne
- **J. Félix DE LUIS**, Avocat de l'État, Arbitre CIMA, Associé directeur de LEGAL 21 ABOGADOS, Madrid, Espagne

18:00 VISITE CULTURELLE

20:00 DÎNER OPTIONNEL

Sociedad Bilbaína

Calle Navarra 1, 48001 Bilbao

SAMEDI 27 MAI

09:00 – 09:15 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Barreau de Biscaye (Ilustre Colegio de la Abogacía de Bizkaia)
Salón de Actos
Rampas de Uribitarte 3, 48001 Bilbao

09:15 – 10:30 L'ARBITRAGE EN AFRIQUE - PARTIE 1 - DÉFIS POUR LES INSTITUTIONS ARBITRALES EN AFRIQUE

MODÉRATRICE : ▪ **Laurence KIFFER**, Présidente du comité national français de la UIA, Laurence Kiffer, Paris, France

ORATEURS :

- **Joachim BILE-AKA**, 1^{er} Vice-Président du Sénat International des Barreaux de l'UIA, Bilé-Aka, Brizoua Bi & Associés, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Raëd FATHALLAH**, Bredin Prat, Paris, France
- **Xavier FAVRE-BULLE**, Associé, Responsable du Département Arbitrage (Genève), Lenz & Staehelin ; Président de la Cour d'Arbitrage du Swiss Arbitration Centre, Genève, Suisse

**10:30 – 11:45 L'ARBITRAGE EN AFRIQUE - PARTIE 2 -
RECONNAISSANCE ET EXÉCUTION DES SENTENCES**

MODÉRATEUR : ▪ **Georges-Albert DAL**, *Daldewolf, Bruxelles, Belgique*

ORATEURS :

- **Martial AKAKPO**, *Président de la Commission Droit OHADA de l'UIA, Martial Akakpo & Associés, Lomé, Togo*
- **Laurence KIFFER**, *Présidente du comité national français de la UIA, Laurence Kiffer, Paris, France*
- **Alain FÉNÉON**, *Études Juridique Africaine, Paris, France*

11:45 – 12:00 PAUSE CAFÉ

12:00 – 12:30 CONCLUSIONS

▪ **Juan Jesús VALDERAS MARTOS**, *Álvarez & Marsal, Madrid, Espagne*

12:30 – 13:00 CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

- **Aitzol ASLA URIBE**, *Représentant du Barreau de Biscaye, IparBilbao - Roca Junyent Abogados, Bilbao, Espagne*
- **Urquiola DE PALACIO DEL VALLE DE LERSUNDI**, *Présidente de l'UIA, Palacio & Asociados, Madrid, Espagne*
- **Carlos FATÁS MOSQUERA**, *Président du Comité national espagnol de l'UIA, Directeur Général Adjoint UIA-IROL, Alion Abogados, Barcelone, Espagne*
- **Juan SERRADA HIERRO**, *Président de CIMA, Madrid, Espagne*

13:00 – 18:00 DÉJEUNER chez Urquiola de Palacio

Après le séminaire, Urquiola de Palacio offre un déjeuner ouvert aux intervenants et aux participants chez elle à Markina-Xemein (Torre de Urrijate, 48270, Vizcaya) en dehors de la ville. Le retour à Bilbao se fera vers 18h. Une confirmation de la participation est requise afin de faciliter le transport et la logistique.



Informations générales

LIEU DU SÉMINAIRE

BARREAU DE BISCAYE (Ilustre Colegio de la Abogacía de Bizkaia)
Salón de Actos
Rampas de Uribitarte 3,
48001 Bilbao, Espagne
T +34 94 435 62 00

→ FORMATION JURIDIQUE CONTINUE

Chaque participant au séminaire recevra un « Certificat de participation » à la fin de l'événement qui pourra être utilisé pour obtenir des « Crédits » à des fins de « Formation juridique continue » ou « Développement professionnel continu », selon les règles nationales. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'UIA à Paris.

→ LANGUES

Les langues de travail seront l'**espagnol**, l'**anglais** et le **français** avec l'**interprétation simultanée**.

→ RÉSERVATIONS D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été préréserver à un tarif préférentiel dans les hôtels indiqués ci-dessous. Les réservations doivent être effectuées directement auprès de l'hôtel. Les détails de votre carte bancaire doivent être fournis afin de garantir votre réservation. Nous vous recommandons de procéder à vos réservations le plus tôt possible.

■ HÔTELS

HOTEL ABANDO 4* à 350 mètres du lieu du séminaire
Colon de Larreategui, 9
48001 Bilbao, Espagne
T +34 94 420 62 00
labando@aranzazu-hoteles.com

GRAN HOTEL DOMINE 5* à 550 mètres du lieu du séminaire
Alameda de Mazarredo, 61
48009 Bilbao, Espagne
T +34 94 425 33 00
sales6@hoteldominebilbao.com

HOTEL CARLTON 5* à 700 mètres du lieu du séminaire
Plaza Federico Moyúa, 2
48009 Bilbao, Espagne
T +34 944 16 22 00
carlton@aranzazu-hoteles.com

■ TARIFS

Chambre simple	119 €
Chambre double occupation individuelle	139 €
Chambre double	151 €
Petit-déjeuner et TVA de 10% inclus	

Référence : Séminaire UIA-ICAB. Date limite de réservation : 3 avril

Veuillez télécharger le formulaire de réservation de l'hôtel sur notre site Internet : www.uianet.org

Smart Inner view - Chambre double occupation individuelle	230 €
Smart Inner view - Chambre double	260 €
Superior city view - Chambre double occupation individuelle	290 €
Superior city view - Chambre double	320 €
Petit-déjeuner et TVA de 10% inclus	

Référence : Séminaire UIA. Date limite de réservation : 26 mars

Veuillez télécharger le formulaire de réservation de l'hôtel sur notre site Internet : www.uianet.org

Chambre double occupation individuelle	165 €
Chambre double	195 €
Petit-déjeuner et TVA de 10% inclus	

Référence : Séminaire UIA-ICAB. Date limite de réservation : 15 avril

Veuillez télécharger le formulaire de réservation de l'hôtel sur notre site Internet : www.uianet.org

→ DROITS D'INSCRIPTION

*Montants hors TVA	Au plus tard le 26 avril	À partir du 27 avril
MEMBRE UIA	<input type="checkbox"/> 250 €*	<input type="checkbox"/> 300 €*
MEMBRE UIA - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 150 €*	<input type="checkbox"/> 175 €*
NON-MEMBRE	<input type="checkbox"/> 300 €*	<input type="checkbox"/> 350 €*
NON-MEMBRE - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 200 €*	<input type="checkbox"/> 225 €*
MEMBRE DU BARREAU DU PAYS BASQUE	<input type="checkbox"/> 200 €*	

Les honoraires comprennent :

- la participation à toutes les sessions de travail
- la documentation du séminaire
- le cocktail de bienvenue le 25 mai
- le déjeuner le 26 mai
- les pauses café les 26 et 27 mai

Le dîner du vendredi 26 mai est optionnel et fait l'objet d'un supplément.

* La TVA (21 %) peut être appliquée au montant indiqué ci-dessus conformément à la directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006. Si vous fournissez un **numéro d'identification de TVA de l'UE**, la TVA ne sera pas facturée. Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'UIA.

**Veuillez joindre une preuve d'âge à la fiche d'inscription pour bénéficier du tarif jeunes avocats.

Veuillez noter que le nombre de places au séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions en cas de demandes excessives.

Pour que votre nom figure sur la **liste des participants**, qui sera distribuée pendant le séminaire, votre fiche d'inscription doit être reçue **au plus tard le 15 mai**. Une liste actualisée sera envoyée par e-mail à tous les participants après le séminaire.

Conditions d'annulation et générales

→ CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une déduction de 50 % pour frais administratifs et devra être communiquée par écrit, pour être reçue par l'UIA **au plus tard le 26 avril 2023**. Aucun remboursement ne sera effectué pour les annulations reçues après cette date.

VISAS

Toute personne ayant besoin d'une lettre d'invitation pour assister au séminaire doit s'inscrire et payer ses frais d'inscription **au plus tard le 26 avril 2023** afin de disposer de suffisamment de temps pour obtenir un visa.

→ CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les inscriptions reçues par l'Union Internationale des Avocats (UIA), accompagnées du paiement intégral des frais correspondant aux événements sélectionnés, seront confirmées par écrit.

L'UIA se réserve le droit d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter toute correction ou modification aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à en fournir les raisons.

Ni l'UIA, ni aucun de ses dirigeants, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, une personne accompagnante ou un tiers à la suite de toute annulation, changement, report ou modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses dirigeants, salariés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un délégué ou une personne accompagnante, sauf en cas de décès ou de blessure corporelle dus à une négligence grave de la part de l'UIA.

Les relations contractuelles entre l'UIA et chaque participant (délégué ou personne accompagnante) dans le cadre du séminaire sont soumises à la loi et à la juridiction françaises, à l'exclusion de toute autre loi. La ville de Paris est la ville de juridiction.

FORMALITÉS

Il est de la responsabilité des participants de s'assurer du respect des formalités de police, de douane et de santé pour leur voyage. Les participants ne pouvant pas participer au séminaire en raison de leur incapacité à prendre un vol ou tout autre moyen de transport du fait de l'impossibilité de fournir les documents requis (passeport, visa, certificat de vaccination, etc.) ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

FORCE MAJEURE

Par « force majeure », on entend tout événement extérieur aux parties, présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client ou les participants, soit l'agence ou les prestataires impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Dans le cadre d'une convention expresse, il en sera ainsi en cas de grève affectant les moyens de transport, le personnel hôtelier, les contrôleurs aériens, d'insurrection, d'émeute ou d'interdiction quelconque édictée par les autorités gouvernementales ou publiques. Il est expressément convenu que, pour les parties, un cas de force majeure suspendrait l'exécution de leurs obligations réciproques.

Un remboursement ne pourra être obtenu que dans l'éventualité d'un refus de visa. * - **

Si nous recevons votre inscription après cette date, seuls 50 % des frais seront remboursés**.

Aucun remboursement ne sera effectué si le visa est obtenu après le séminaire.

* 100 % des frais d'inscription payés moins 50 € + TVA (frais administratifs).

** Nous devons recevoir la preuve du refus de visa pour pouvoir procéder au remboursement.

En même temps, chacune des parties supportera la charge de toutes les dépenses qui lui incombent, résultant du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problèmes de santé existant avant le séminaire et susceptibles d'entraîner des complications ou de s'aggraver pendant toute la durée du séjour : grossesse, problèmes cardio-vasculaires, allergies éventuelles, régimes alimentaires particuliers, troubles en cours de traitement et non encore consolidés le jour du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive, etc. (Liste non exhaustive).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (UIA), dont le siège social est situé 9, rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris (Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77 - privacy@uianet.org), responsable du traitement (ci-après dénommée « UIA »), conformément à la loi n° 78-17 du 6 mai 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement n° 2016/679 sur la protection des données, à compter de son entrée en vigueur le 25 mai 2020. Vos données seront gérées par la section des services généraux, des événements et de la comptabilité de l'UIA :

- aux fins de la gestion de votre inscription à l'événement et de votre accès sur place à l'événement ;
- afin de payer les services sélectionnés - vos coordonnées bancaires seront supprimées après réception de votre paiement ;
- afin de communiquer des messages d'information de l'UIA.

Dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution de leurs tâches respectives, nos sous-traitants chargés de l'organisation de nos séminaires, de notre infrastructure informatique, de notre gestion, de la production et de la maintenance de notre site web et de notre extranet, sont susceptibles d'avoir accès à vos données de temps à autre. Leurs serveurs sont situés dans l'Union européenne. Les données relatives à votre participation à l'événement sont conservées pendant une période de 10 ans. Nous sommes tenus d'archiver les données de facturation jusqu'à la fin de la période requise pour nos obligations fiscales et comptables, c'est-à-dire pendant 7 années fiscales complètes. Nous conservons vos coordonnées pour vous tenir informé jusqu'à ce que vous nous demandiez d'arrêter. Vous avez le droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier si nécessaire. Vous pouvez vous opposer à tout traitement de vos données entrepris par nous aux fins de nos intérêts légitimes.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, ou déposer une plainte, veuillez contacter la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), l'autorité française responsable de la protection des données.

Arbitrage international, perspectives actuelles – 6^e édition

BILBAO, ESPAGNE

VENDREDI 26 MAI ET SAMEDI 27 MAI 2023

Inscrivez-vous en ligne : www.uianet.org

ou complétez et renvoyez ce formulaire par email à : uiacentre@uianet.org

UIA (Union Internationale des Avocats)

■ Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Email: uiacentre@uianet.org

Nom :

Prénom :

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : MI _____

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél : Fax :

Email :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Heures d'arrivée et de départ et numéros de vols :

Hôtel :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

*Montants hors TVA	Au plus tard le 26 avril	À partir du 27 avril
MEMBRE UIA	<input type="checkbox"/> 250 €*	<input type="checkbox"/> 300 €*
MEMBRE UIA - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 150 €*	<input type="checkbox"/> 175 €*
NON-MEMBRE	<input type="checkbox"/> 300 €*	<input type="checkbox"/> 350 €*
NON-MEMBRE - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 200 €*	<input type="checkbox"/> 225 €*
MEMBRE DU BARREAU DU PAYS BASQUE	<input type="checkbox"/> 200 €*	

*La TVA (21 %) peut être appliquée à ces montants conformément à la directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.

Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

**Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

B. ACTIVITÉS SOCIALES LORS DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer.

- Cocktail de bienvenue - Jeudi 25 mai Déjeuner - Vendredi 26 mai
 Visite culturelle - Vendredi 26 mai Déjeuner chez Urquiola de Palacio - Samedi 27 mai

C. DÎNER OPTIONNEL

(Non inclus dans les frais d'inscription)

- Dîner optionnel - Vendredi 26 mai
- Veuillez réserver des places pour personne(s) pour le dîner 60 € (HT) x ___ / pers €
- Total (C) (HT) €

D. TOTAL

TOTAL (A) HT – Frais d'inscription €
TOTAL (C) HT – Dîner optionnel €
TOTAL (A + C) HT €
TVA, si applicable (21 %)* €
<i>Si vous fournissez un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée.</i>	
TOTAL (A + C + TVA) €

* La TVA (21 %) peut être appliquée au montant indiqué ci-dessus conformément à la directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006. Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'UIA.

E. CONDITIONS D'ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les conditions d'annulation ainsi que les conditions générales figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captées, enregistrées ou filmées pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux. Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme d'inscription page 6.

F. MÉTHODE DE RÈGLEMENT

- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Séminaire 2023 Bilbao**", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise – 91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France
BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

Veuillez joindre une copie de votre ordre de virement bancaire à votre fiche d'inscription.

- Par carte bancaire : Visa Mastercard
- N° de carte : _____ Date d'expiration : __ / __ Cryptogramme : ___
- Nom du titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de € (EUR)

Date : / /

Signature :